



Paris, le 23 décembre 2016

COMMUNIQUÉ

Les troisièmes Assises de la coopération décentralisée à Erevan (1-2 décembre 2016) renforcent la relation franco-arménienne

Le Ministère des Affaires étrangères d'Arménie, le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI/DAECT et Ambassade de France en Arménie), l'Union des Communes d'Arménie (UCA) et Cités Unies France (CUF), ont organisé conjointement les **1^{er} et 2 décembre 2016** à Erevan les troisièmes Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne. Elles ont réuni 250 participants, dont les représentants de 14 collectivités françaises et de 28 collectivités arméniennes.

Edouard NALBANDIAN, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie, M. David LOKYAN Ministre de l'Administration territoriale et du développement de la République d'Arménie, M. Jean-François CHARPENTIER, Ambassadeur de France, M. Taron MARGARIAN, Maire d'Erevan, sont intervenus en ouverture de l'évènement.

La séance plénière introductive portant sur les **enjeux de la coopération décentralisée franco-arménienne**, présidée par M. Karen GRIGORYAN, président du groupe-pays France et maire de Etchmiadzine, a permis d'entendre successivement les communications de Mme Isabelle CAULLERY (vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine et représentant le président du groupe pays Arménie M. Patrick DEVEDJIAN), de M. Christophe KATSAHIAN, Délégué adjoint à l'action extérieure des collectivités territoriales (MAEDI), et de M. Emin YERITSYAN, Président de l'Union des Communes d'Arménie.

La dimension économique des partenariats de coopération décentralisée a été abordée successivement par M. Hoa-Binh ADJEMIAN, responsable du service de coopération à la Délégation de l'Union européenne à Erevan, par M. Garen MIKIRDITSIAN, président de la fondation pour le développement de l'Arménie (DFA) et par M. Michel GELENINE, expert-résident auprès du ministère du Développement Economique et des Investissements.

Un forum a mis en avant les facteurs qui permettent de réussir un partenariat équilibré et gagnant/gagnant et une table ronde sur la démocratie locale a montré que dans les deux pays existaient des règles juridiques qui encadrent l'exercice du pouvoir et fixent une déontologie. Par-delà les différences propres à chaque pays, les intervenants – parmi lesquels figuraient le Premier adjoint au Maire de Lyon, M. Georges KEPENEKIAN, et le Président de l'Association des Maires Ruraux de France, M. Vanik BERBERIAN – se sont accordés sur la nécessité de favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux fonctions électives.

Les travaux des ateliers avaient pour thème : le **tourisme, l'agriculture, les nouvelles technologies au service de l'éducation et de la formation professionnelle, l'urbanisme et les infrastructures**.

Les visites de projets sur le terrain et les rencontres avec des responsables arméniens ont permis d'illustrer les partenariats entre collectivités territoriales françaises et arméniennes.

De ces ateliers, plusieurs orientations ont été arrêtées :

- promouvoir un tourisme équitable et durable, associant acteurs publics et privés, en favorisant leur professionnalisation ;
- soutenir et renforcer le secteur économique clé de l'agriculture grâce à une agriculture durable, mieux organisée et structurée en filières et apte à intervenir sur les marchés nationaux et internationaux ;
- promouvoir le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : grâce à une formation de haut niveau dans le domaine scientifique, l'Arménie dispose d'atouts pour proposer des emplois aux jeunes diplômés et ralentir ainsi la « fuite des cerveaux ». Dans ce cadre, les NTIC, la francophonie et les échanges constituent autant de vecteurs de réussite ;
- encourager le développement des infrastructures : confrontées à de multiples défis en matière de qualité de vie, les villes arméniennes doivent prendre en compte l'enjeu du développement durable et réaliser des projets ambitieux d'aménagements et de valorisation des territoires.

A l'issue de ces 3èmes Assises, en adoptant la déclaration d'Erevan, les représentants des collectivités locales françaises et arméniennes :

- sont déterminés à poursuivre et à approfondir leur coopération, dont ils réaffirment l'importance dans le développement des relations entre l'Arménie et la France;
- se sont engagés à **rechercher des solutions innovantes** pour des partenariats de coopération efficaces, **orientés vers le développement économique des territoires et une participation plus importante des citoyens** dans la vie locale ;
- ont mandaté le Groupe-pays Arménie de Cités Unies France et le groupe-pays France de l'Union des communes d'Arménie pour veiller à un **suivi de ces recommandations** ;
- ont décidé de maintenir un **rythme triennal pour les Assises** de la coopération décentralisée franco-arménienne.

Pour plus d'information :

Patrick AUDEBERT

Chargé de mission MAEDI/DAECT
Responsable de la coopération
décentralisée avec l'Arménie
patrick.audebert@diplomatie.gouv.fr

Frédérique REINBOLD

Correspondante pour la coopération
décentralisée à l'ambassade de France en
Arménie
frederique.reinbold@diplomatie.gouv.fr